



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Point 53 a) et d) de l'ordre du jour

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable; sauvegarde
du climat mondial pour les générations
présentes et futures**

Lettre datée du 30 novembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration conjointe que les Premiers Ministres de la Grèce, de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine ont faite (voir annexe I) à l'occasion de leur rencontre à Prespa, le 27 novembre 2009, ainsi que le texte d'une lettre signée le même jour par les trois Premiers Ministres (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 53 a) et d) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Anastassis Mitsialis



**Annexe I à la lettre datée du 30 novembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 27 novembre 2009

Nous, George Papandreou, Sali Berisha et Nikola Gruevski, Premiers Ministres des trois États qui se partagent le bassin des lacs de Prespa, nous sommes rencontrés ce jour, le 27 novembre 2009, à Pili, municipalité de Prespa (Grèce),

Tenant compte de la Déclaration du 2 février 2000 par laquelle les Premiers Ministres de nos trois États proclamaient la création du parc de préservation écologique et de développement durable des lacs de Prespa et de leurs environs,

Considérant que les lacs de Prespa et le bassin versant environnant constituent un ensemble naturel unique possédant une variété géomorphologique, une biodiversité écologique et une importance culturelle d'envergure internationale, mais aussi un écosystème fragile, vulnérable et menacé par diverses activités humaines, notamment, dont l'impact est aggravé par les incidences des changements climatiques,

Estimant qu'il incombe à nos pays d'assurer en commun la préservation de l'écosystème de Prespa, de ses services et de ses fonctions, en tant que fondement du développement durable de la zone, notamment en ce qui concerne la protection et la viabilité de l'environnement, le développement économique et l'accès des populations locales à des moyens de subsistance durables, qui sont autant de facteurs de stabilité et de prospérité régionales,

Conscients que les initiatives individuelles des pays ne peuvent à elles seules garantir la protection des écosystèmes et du patrimoine culturel de la zone de Prespa, et désireux, de ce fait, de renforcer notre coopération transfrontalière à tous les échelons administratifs, y compris grâce à la participation efficace des organisations non gouvernementales et de la société civile, et

Tenant compte des dispositions des instruments juridiques internationaux en vigueur ayant trait à la protection de l'environnement auxquels nous sommes parties ou dont nous sommes signataires, des accords bilatéraux en vigueur entre nos trois pays en matière de coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, et du fait que seul l'un de nos trois pays est membre de l'Union européenne,

Nous sommes convenus de ce qui suit :

1. Nous sommes conscients de l'intérêt que revêt l'expérience de coopération trilatérale entreprise, depuis la création du parc de Prespa en 2000, dans le cadre des travaux du Comité de coordination intérimaire et de son secrétariat, ainsi que de la pertinence des différents volets du Programme stratégique d'action en faveur du développement durable du parc de Prespa qui a été élaboré à cet égard et qui offre une base solide à notre future coopération transfrontalière;

2. Afin de garantir la protection intégrée de l'écosystème et le développement durable de l'ensemble de la zone des lacs de Prespa, nous attendons avec intérêt la signature, le 2 février 2010, à l'occasion du dixième anniversaire de la création du parc de Prespa et de la Journée mondiale des zones humides, d'un

accord entre nos trois États auquel serait également partie la Commission européenne, sur la protection et le développement durable du bassin des lacs de Prespa qui illustrera notre détermination à pleinement concrétiser la Déclaration des Premiers Ministres en date du 2 février 2000;

3. Dans ce contexte, respectueux de l'intégrité territoriale autant que du bien commun, nous nous engageons en toute bonne foi à promouvoir davantage notre coopération bilatérale et multilatérale aux fins suivantes :

- Améliorer la gestion intégrée des ressources en eau, en privilégiant tant la qualité que la quantité des eaux de surface et des eaux souterraines du bassin lacustre de Prespa, et en particulier le développement de programmes de gestion intégrée des bassins versants transfrontaliers, conformément aux normes, aux cadres et aux engagements internationaux et européens en vigueur;
- Empêcher, contrôler et réduire la pollution qui affecte la zone des lacs de Prespa en recourant aux techniques les plus performantes;
- Lutter contre l'érosion et la dégradation des sols;
- Assurer la protection et la préservation de la biodiversité locale et en promouvoir l'exploitation durable, en luttant notamment contre les incidences négatives de l'activité économique et anthropique sur les ressources naturelles du bassin lacustre, conformément aux principes du développement durable.

4. À cette fin, nous nous engageons à diligenter la mise en œuvre des moyens de coopération qui nous permettront d'élaborer des mesures, des initiatives et des stratégies communes en vue d'intégrer pleinement les exigences environnementales aux activités de différents secteurs économiques du bassin lacustre de Prespa tels que l'agriculture, le tourisme, l'aménagement du territoire, la pêche, la sylviculture, le développement d'infrastructures, l'énergie, la préservation de la biodiversité et la gestion des zones protégées;

5. Nous considérons par ailleurs que la coopération en matière de renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience, d'informations et de savoir-faire font partie intégrante des efforts communs que nous déployons en vue notamment de faciliter la traduction des besoins locaux en projets concrets et susceptibles d'être financés, processus conduit au moyen d'évaluations réciproques et d'études visant à améliorer la cohérence, la prise en main et l'harmonisation des actions entreprises;

6. Tenant compte du fait que les changements climatiques menacent gravement les ressources en eau et les écosystèmes tels que les lacs de Prespa, en augmentant leur vulnérabilité et en entravant la réalisation des objectifs susmentionnés, nous nous engageons à joindre nos efforts afin que la Conférence des Parties (COP-15) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009, aboutisse à la signature d'un accord solide et équitable, qui permette à la fois de lutter contre les changements climatiques et de préserver une croissance économique durable, ainsi que la prospérité des ménages;

7. Dans le même ordre d'idées, nous insistons sur la nécessité de continuer à tisser des liens entre nos pays, afin d'améliorer notre base de connaissances et de

renforcer l'action que nous menons en réponse aux problèmes qui se posent à nous en adoptant des mesures réalistes, ambitieuses, fermes et concrètes;

8. À cet égard, nous apportons notre ferme soutien à la conclusion, à Copenhague, d'un accord qui attache toute l'attention voulue aux questions d'adaptation aux changements climatiques par la création, notamment, d'un Cadre d'action pour l'adaptation faisant partie intégrante des résultats de la Conférence, qui permettra d'élaborer des mesures de défense et de résistance aux variations et aux changements croissants du climat, en adoptant une approche globale à l'échelle des bassins versants qui favorise, jusqu'en 2012 et au-delà, la protection des écosystèmes vulnérables tels que les lacs de Prespa, de leurs fonctions et de leurs services;

9. Nous n'épargnerons aucun effort pour que le parc de Prespa devienne et demeure un modèle en son genre, ainsi qu'une nouvelle référence pour ce qui est de la collaboration pacifique entre nos pays.

**Annexe II à la lettre datée du 30 novembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 27 novembre 2009

Nous, George Papandreou, Sali Berisha et Nikola Gruevski, Premiers Ministres des trois États qui se partagent la zone des lacs de Prespa, nous sommes rencontrés le 27 novembre 2009 à Pili (Grèce), et sommes convenus de renforcer notre coopération en matière environnementale,

Dans ce contexte, nous nous réjouissons à la perspective de signer, le 2 février 2010 – à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides – un accord sur la protection et le développement durable de la zone du parc de Prespa, dont nous célébrerons ce jour-là le dixième anniversaire,

Nous estimons qu'il incombe à nos pays d'assurer en commun la préservation de l'écosystème de Prespa en tant que fondement du développement durable de la zone et de l'accès des populations locales à des moyens de subsistance durables, qui sont autant de facteurs de stabilité et de prospérité régionales,

Nous sommes convaincus que notre action conjointe offre un exemple unique, puisque le parc de Prespa est la première zone transfrontalière protégée en Europe du Sud-Est, et qu'il contribuera à susciter une prise de conscience de la nécessité d'élaborer des stratégies coordonnées en matière environnementale, dans notre région et au-delà,

Par notre initiative, nous entendons démontrer notre soutien à l'action que vous menez en vue de la conclusion d'un accord à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu en décembre 2009 à Copenhague.

Le Premier Ministre
(*Signé*) Sali **Berisha**

Le Premier Ministre
(*Signé*) George **Papandreou**

Le Premier Ministre
(*Signé*) Nikola **Gruevski**